

## NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

# *L'indexation aux Archives nationales du Québec*

**Hélène Cadieux et  
Normand Charbonneau<sup>1</sup>**

Dans une institution qui a pour mandat d'acquérir, de préserver, de traiter et de diffuser une part importante du patrimoine archivistique québécois<sup>2</sup>, la gestion de ces fonctions archivistiques passe nécessairement par l'utilisation d'un outil informatique. Voilà pourquoi les Archives nationales du Québec (ANQ) ont conçu et développé leur base de données institutionnelle, connue sous le nom de *Pistard*<sup>3</sup>. La fonction de diffusion, dans le cas des ANQ, suppose la production d'un instrument de recherche regroupant tous les niveaux de description. Cependant, cet outil n'aurait pas la même utilité si la recherche n'était supportée par un index.

Le présent article complète notre précédente contribution portant sur la description aux ANQ<sup>4</sup>. Il dessine les enjeux et les orientations stratégiques qui ont été considérés lors de l'élaboration, de l'implantation et de l'utilisation continue de l'infrastructure d'indexation des ANQ. Nous tenterons également d'exposer les conséquences d'une indexation en vocabulaire contrôlé sur la recherche dans *Pistard* de même que nous chercherons à en évaluer l'incidence sur les activités de traitement. Trois annexes complètent cet article en présentant certains des outils d'indexation en usage aux ANQ. Nous espérons qu'elles seront utiles aux collègues qui pourront s'en inspirer.

### **LE CONTEXTE ET LES ENJEUX**

L'indexation aux ANQ prend en considération quelques axes stratégiques dont certains sont propres à l'institution. Notons:

- le fonctionnement en réseau, puisque les ANQ sont composées de neuf centres d'archives dispersés sur l'ensemble du territoire du Québec;
- une volonté d'harmonisation des pratiques de gestion des archives;

- l'adoption des *Règles pour la description des documents d'archives (RDDA)* du Bureau canadien des archivistes qui a entraîné le contrôle de la forme des accès de provenance (chapitres 22, 24 et 25 des *RDDA*);
- la conception, le développement et l'implantation de la base de données *Pistard*, qui permet la gestion des archives (indexation comprise) et leur accès en mode «réseau»;
- une expertise professionnelle mise à contribution pour la création d'outils de maîtrise de l'indexation, des *RDDA* et de *Pistard*.

Au début des années 90 ont ainsi convergé l'adoption par les ANQ des *RDDA* comme règles de description et la mise en place de la base de données *Pistard*. Il est apparu que l'accès à cette base de données «réseau» présentant les notices de description à tous les niveaux, réalisées dans l'ensemble des centres d'archives de l'institution (et même plus tard sur le Web), ne pourrait souffrir le manque d'harmonie dans les façons de décrire et de rendre accessibles les archives.

Soulignons que la décision d'adopter les *RDDA* a été prise sans réel débat dans l'institution tellement l'objectif poursuivi rassemblait le personnel et répondait à un besoin. Par contre, la situation s'est révélée moins simple lors du choix de la stratégie d'indexation<sup>5</sup>. À la suite de consultations et de discussions tenues selon un mode officiel, la direction des ANQ a créé, en 1992, un groupe de travail qui avait pour mandat d'étudier l'opportunité d'adopter un système d'indexation en vocabulaire contrôlé<sup>6</sup>. Les discussions avaient jusqu'alors permis d'envisager différentes stratégies d'indexation ou de repérage, soit l'indexation en vocabulaire libre, l'indexation en vocabulaire contrôlé de même que la recherche plein texte. À la suite d'un test effectué avec les principaux outils de contrôle du vocabulaire en usage dans les bibliothèques du Québec<sup>7</sup>, pour déterminer la pertinence du contrôle du vocabulaire en fonction du taux de réponse obtenu, il a été décidé que les ANQ feraient le choix stratégique du contrôle du vocabulaire. En effet, le test a obtenu un taux de réponse de 77%. Ainsi, pour l'échantillon qui en était l'objet (des fonds d'archives publiques et privées décrits à différents niveaux), l'indexation en vocabulaire contrôlé fondée sur l'emploi d'outils existants permettait d'atteindre les objectifs poursuivis, soit l'harmonisation des pratiques d'indexation et de recherche de même qu'un rendement raisonnable<sup>8</sup>. Qui plus est, l'adoption des *RDDA* par les ANQ signifiait, outre les règles de description proprement dites, le contrôle de la forme des catégories d'accès de provenance. Le développement d'un outil de contrôle de la forme de ces termes, quel qu'il soit, s'imposait donc. L'utilisation du même outil pour contrôler la forme des accès «sujets» en est, d'une certaine manière, une suite logique.

Cependant, cette décision n'apportait pas de réponse à toutes les questions qui continuaient à alimenter le débat en cours aux ANQ. Il restait à régler certains problèmes dont, tout particulièrement, ceux-ci:

- les ANQ devaient-elles créer un thésaurus<sup>9</sup>?
- si les ANQ décidaient de ne pas produire de thésaurus, était-il nécessaire d'en adopter la structure?

- les ANQ pouvaient-elles se satisfaire de l'utilisation des outils de contrôle conçus pour les bibliothèques (ceux qui avaient amené un taux de réponse de 77% lors du test)?
- si ce n'était pas le cas, quel moyen devait être imaginé pour répondre à l'ensemble des besoins en matière d'indexation?

Afin de régler ces questions, la direction des ANQ a mis en place dans une structure de comité et de sous-comités ayant la responsabilité du développement, de la formation et du maintien des systèmes de traitement et d'utilisation des archives, une instance qui avait pour mandat de s'intéresser précisément à l'indexation<sup>10</sup>. Nous ne reviendrons pas ici sur la généalogie des composantes de cette structure<sup>11</sup>, mais notons tout de même que, depuis 1994, les ANQ ont toujours disposé d'une instance spécialisée dans la réflexion, la conception et le développement des outils et de la formation en matière d'indexation.

## **L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE**

C'est dans ce contexte que l'expertise des membres du personnel des ANQ a été mise à contribution d'une manière plus concrète. La ligne directrice était tracée: l'indexation se ferait en vocabulaire contrôlé pour les accès de provenance comme pour les accès «sujets», mais il restait à décider de quelle façon, c'est-à-dire à passer aux opérations. Les questions énoncées dans la section précédente devaient faire l'objet de réflexion et de recherche de solutions pour en arriver à la mise au point et au développement d'outils permettant leur implantation.

### **Créer ou non un thésaurus?**

Répondant aux besoins d'un domaine ou de quelques domaines de la connaissance, le thésaurus est un outil forcément spécialisé. L'idée du thésaurus s'avère séduisante en ce sens qu'il s'agit d'un exercice cherchant à répondre au préalable aux besoins de la recherche tout en satisfaisant à l'expression du contenu des documents. Si cet effort est possible dans une institution ou pour un domaine spécialisé, il en est autrement pour une institution nationale d'archives qui englobe tous les domaines de la connaissance, de l'histoire nationale aux fonds de nature industrielle ou scientifique, pour une longue période chronologique, et dans une couverture géographique illimitée. Il a été rapidement constaté que l'élaboration d'un thésaurus pour les ANQ, même s'il avait emprunté largement à des thésaurus existants, serait un exercice d'une ampleur titanesque qui retarderait longtemps un accès efficace aux fonds sous la garde de l'institution. Les ANQ ont donc choisi de ne pas produire de thésaurus mais plutôt de concevoir un autre type d'outil de contrôle du vocabulaire.

### **Sans élaborer un thésaurus, faut-il en retenir la structure?**

Un des intérêts du thésaurus est sa structure qui permet l'établissement de relations entre les termes qui le composent. Le *Répertoire de vedettes-matière* de l'Université Laval, qui fait école en matière d'indexation, a retenu cette structure thésaurale sans être lui-même un thésaurus. Il est donc possible de se donner un outil de contrôle du vocabulaire permettant l'établissement de ces relations synonymiques ou associati-

ves entre des termes, qu'ils aient été adoptés ou refusés. Les ANQ ont fait le choix d'une structure théssaurale considérée comme «légère». Le fichier d'autorité créé ne comprend, en effet, que les termes acceptés et refusés auxquels sont associés les renvois pertinents, les ANQ n'ayant pas retenu l'utilisation des relations hiérarchiques que possèdent plusieurs thésaurus et répertoires, comme celui de l'Université Laval, par exemple.

### **Pouvait-on se satisfaire des outils de contrôle conçus pour les bibliothèques?**

Le taux de réponse de 77% obtenu lors du test qui a impliqué l'utilisation de ressources telles que le *Répertoire de vedettes-matière*, le fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale du Québec ou *Canadiana* laissait quand même 23% de concepts<sup>12</sup> ou de catégories d'accès<sup>13</sup> qui ne trouvaient pas de termes contrôlés permettant une indexation appropriée. De plus, il était admis que, à partir du moment où les niveaux de description deviendraient plus précis (dossiers et pièces), le taux de réponse allait baisser puisque, prenons seulement l'exemple des noms de personnes physiques identifiées sur des photographies, la possibilité que des personnes soient connues et que leur nom se trouve dans un des ouvrages de référence diminuait. Il a donc été décidé que les ANQ se serviraient d'ouvrages de référence publiés afin de mettre au point et de soutenir leur outil de contrôle du vocabulaire.

### **Quel moyen devait être imaginé pour répondre à l'ensemble des besoins en matière d'indexation?**

Les ANQ ont choisi de concevoir un outil de contrôle du vocabulaire intégrant le contrôle de la forme des termes de «provenance» (noms de personnes physiques ou morales considérés comme créateurs de documents) et celui des termes «sujets» (noms communs mais aussi noms de personnes physiques ou morales et lieux considérés comme sujets des documents). La préparation du fichier d'autorité de *Pistard* repose sur l'utilisation d'ouvrages de référence existants parmi lesquels le *Répertoire de vedettes-matière*, le fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale du Québec, *Canadiana*, le *Dictionnaire biographique du Canada* et le *Répertoire toponymique du Québec* occupent une place importante. Une liste complète des ouvrages de référence utilisés aux Archives nationales du Québec forme l'annexe I du présent article.

Un seul index institutionnel permet donc au chercheur, qu'il soit en salle ou qu'il consulte *Pistard* par l'entremise du site Web des ANQ, de repérer l'information désirée. Les recherches peuvent porter sur la provenance des documents ou sur le sujet dont ils traitent. Cet index institutionnel sert aussi d'outil de recherche puisque la liste des termes contrôlés est la même, qu'elle soit utilisée pour réaliser l'indexation ou pour effectuer une recherche.

## LES MOYENS DE CONTRÔLE DU VOCABULAIRE

### La structure de contrôle du vocabulaire

Afin de faciliter le travail des indexeurs, un sous-comité sur l'indexation a pris le relais du groupe de travail originel. Ce sous-comité avait le mandat suivant:

- élaborer la politique, les règles et la procédure d'indexation;
- aider à la constitution et au maintien du fichier d'autorité des noms propres, des noms communs et des noms de lieux;
- former le personnel;
- assurer un rôle conseil;
- arbitrer les problèmes d'application des règles d'indexation dans le travail quotidien.

En 2001, les besoins de développement de *Pistard* n'étant plus aussi présents qu'auparavant, les sous-comités ont été restructurés de façon à mieux refléter les fonctions archivistiques<sup>14</sup>. Quatre sous-comités relèvent désormais du Comité de coordination sur le traitement et l'accessibilité aux archives<sup>15</sup> :

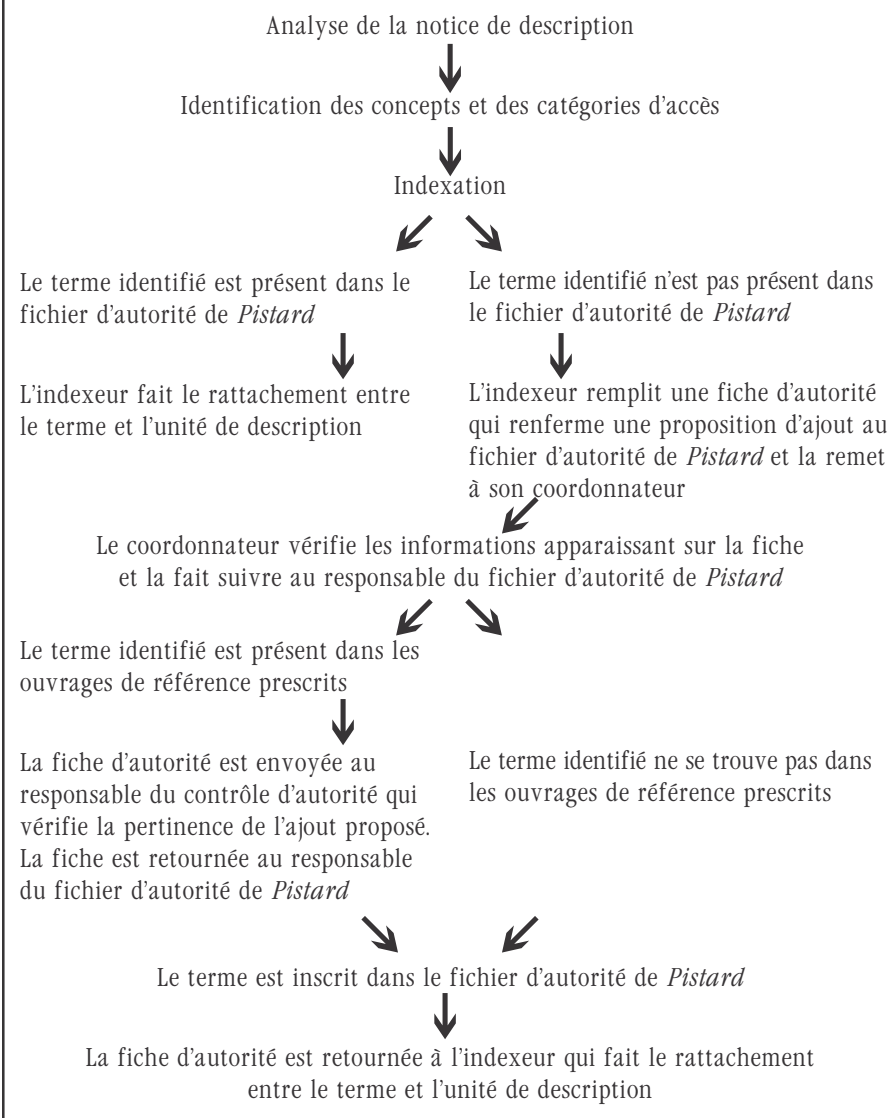
- le sous-comité sur le traitement<sup>16</sup>;
- le sous-comité sur la préservation<sup>17</sup>;
- le sous-comité sur la diffusion<sup>18</sup>;
- le sous-comité sur la gestion des archives gouvernementales<sup>19</sup>.

Dans ce nouveau contexte, le groupe de travail sur l'indexation<sup>20</sup> est une composante du sous-comité sur le traitement. Il a le mandat qui suit :

- développer et faire évoluer la procédure et les méthodes d'indexation;
- aider à la constitution et au maintien du fichier d'autorité de *Pistard* qui rassemble les noms propres, les noms communs et les lieux;
- prendre les mesures appropriées pour contrôler la qualité de l'indexation;
- demander les corrections aux éléments pertinents de *Pistard* et en faire un suivi rigoureux;
- étudier les dossiers fonctionnels des unités de traitement informatiques et effectuer les tests sur les modifications et les ajouts apportés à *Pistard*;
- collaborer au développement des guides d'utilisation de *Pistard*;
- collaborer à la formation du personnel;
- assurer un rôle conseil auprès du personnel.

Pour qu'un système d'indexation en vocabulaire contrôlé fonctionne, il est important de déterminer, dès le départ, les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs. Nous avons déjà présenté le mandat du groupe de travail sur l'indexation. Une fois les outils mis au point, quand arrive le moment d'axer les efforts essentiellement sur leur application et le travail régulier d'indexation, il s'avère primordial qu'à l'intérieur du groupe chacun joue un rôle clairement défini. Les relations entre les indexeurs et les membres du groupe de travail en sont ainsi grandement simplifiées.

## L'indexation aux Archives nationales du Québec – rôles et responsabilités



L'ensemble du processus peut paraître lourd, mais, pour l'indexeur, le seul interlocuteur avec qui il est en relation est le coordonnateur qui joue un rôle conseil et de formateur très important. Un des outils mis au point par les coordonnateurs mérite tout particulièrement notre attention. Il s'agit de *Trucs d'indexation*, conçus à l'origine pour expliquer les différentes parties de la fiche d'autorité utilisée aux ANQ<sup>21</sup>, mais qui, par la suite, sont devenus des outils de formation envoyés régulièrement aux indexeurs pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent le plus régulièrement. Le

lecteur trouvera deux exemples de *Trucs d'indexation* à l'annexe III du présent article.

### **Le Guide d'indexation des Archives nationales du Québec**

Précisons d'abord qu'aux ANQ, l'indexation consiste en une représentation et une mise en vedette des concepts ou des catégories d'accès tirés de l'analyse des «titres», des «mentions de responsabilité», des «portées et contenus», ainsi que des notes «variantes du titre propre» et «mentions de responsabilité» pour en faciliter l'accès grâce aux éléments d'un langage documentaire que sont les termes acceptés<sup>22</sup> et les termes refusés<sup>23</sup>.

Le *Guide d'indexation* comprend la Politique d'indexation des Archives nationales du Québec qui énonce les orientations de l'institution en la matière, et une procédure qui explique la démarche à suivre pour effectuer une indexation conforme à la Politique. Ces documents constituent les fondements de l'indexation pratiquée dans la base de données *Pistard*. Le *Guide* comprend également les règles d'indexation qui traitent en détail des types d'indexation réalisés aux ANQ et la liste des ouvrages de référence.

### **La Politique d'indexation**

Divisée en sept sections<sup>24</sup>, la Politique a comme objectifs de permettre l'implantation d'un processus uniforme d'indexation et de recherche ainsi que le repérage efficace de l'information contenue dans la description des fonds ou des collections. L'atteinte de ces objectifs dépend de l'application de critères qui orientent le processus d'indexation. Ces critères, qui ont pour objet la production de concepts ou de catégories d'accès normalisés, sont les suivants:

- la cohérence (ou uniformité) correspond à la capacité, chez plusieurs individus – ou chez un même individu à différents intervalles – d'analyser les informations apparaissant dans les éléments à indexer de la même façon et de représenter les mêmes concepts ou catégories d'accès par les mêmes termes. Une procédure et des outils d'analyse clairs, des règles d'indexation précises, l'emploi d'un vocabulaire contrôlé et la compétence des indexeurs sont autant de facteurs qui favorisent la cohérence. Ce critère tend à faciliter le repérage en réduisant les incertitudes quant au nombre de termes qui peuvent exprimer un concept ou une catégorie d'accès. Par exemple, si «promenades en traîneau» est accepté comme terme dans le fichier d'autorité de *Pistard*, il faut éviter d'employer également, comme terme accepté, «randonnées en traîneau». Un renvoi «VOIR» doit être fait pour que le chercheur retrouve les deux expressions avec un seul terme accepté;
- la spécificité est liée à l'exactitude avec laquelle une notion est représentée. Une perte de spécificité survient lorsqu'une notion précise est représentée par un terme ayant une signification plus large. Il doit exister une relation étroite entre un terme d'indexation et un concept ou une catégorie d'accès tiré des informations apparaissant dans les éléments à indexer. Ainsi, dans la description d'un dossier où l'on trouverait «pommier» et «prunier» dans la «portée et contenu», l'utilisation du concept «arbres fruitiers» lors de

l'indexation serait une perte de spécificité. Par contre, au niveau supérieur de description (et par conséquent d'indexation), la notion d'«arbres fruitiers» pourrait convenir si elle est mentionnée dans les champs à indexer;

- l'exactitude est l'obligation pour l'indexeur de respecter les informations apparaissant dans les éléments à indexer et de traduire sans ambiguïté les concepts ou les catégories d'accès qui s'y trouvent. De cette exactitude dépend la confiance des utilisateurs dans les descriptions du fonds. Il faut, par exemple, éviter d'indexer des concepts qui n'apparaissent pas dans les éléments à indexer, sous prétexte que des documents de l'unité de description traitent de ces sujets;
- l'exhaustivité (ou la profondeur) se rattache au nombre de concepts ou de catégories d'accès mis en évidence dans les champs de description et retenus pour l'indexation. La sélection d'un concept ou d'une catégorie d'accès découle de sa valeur en tant qu'élément représentatif de l'information contenue dans les éléments à indexer. Ce critère est fondamental, car il participe à la finalité même de l'indexation. Qui plus est, ce qui valait la peine d'être décrit doit mériter d'être indexé et repéré par les usagers. Si ce n'est pas le cas, l'approche de l'analyse et de la description est à corriger.

Du fait de l'adoption de ces critères d'indexation, le nombre de concepts ou de catégories d'accès extraits des champs à indexer à partir des notices de description n'est pas limité arbitrairement. Il dépend essentiellement de la quantité d'informations à transcrire en termes contrôlés.

### **Les ouvrages de référence**

La décision d'indexer en vocabulaire contrôlé doit être suivie d'un certain nombre d'actions permettant au personnel d'avoir en main les outils nécessaires au travail d'indexation. Comme les ANQ sont une institution possédant des fonds hétérogènes, une liste d'ouvrages de référence servant à la sélection des termes qui forment le fichier d'autorité de *Pistard*<sup>25</sup> permet de répondre aux besoins précis des secteurs d'activités couverts par les fonds d'archives qu'elles possèdent. Notons, par ailleurs, qu'il existe deux niveaux dans la problématique d'indexation que nous décrivons, soit le niveau de la source du terme, c'est-à-dire celui des ouvrages de référence, et le niveau de la forme du terme. Afin de résoudre ce second niveau de la problématique, les ANQ distinguent deux catégories d'ouvrages de référence, puisque certains ouvrages sont utilisés comme «source» des termes, alors que d'autres permettent d'en établir la «forme». Par exemple, ce sont les *RDDA* qui, aux ANQ, établissent la forme des noms de personnes physiques et de familles (chapitre 22), des noms de personnes morales (chapitre 24) et des noms de lieux (chapitre 25).



<b>Sources et forme des termes du fichier d'autorité de <i>Pistard</i></b>		
	<b>Noms communs</b>	<b>Noms propres et lieux</b>
<b>Sources privilégiées du terme</b>	<i>Répertoire de vedettes-matière (RVM)</i> de l'Université Laval	Voir l'annexe I qui dresse la liste des ouvrages de référence
<b>Forme du terme</b>	<i>Répertoire de vedettes-matière (RVM)</i> de l'Université Laval	Chapitres 22, 24 et 25 des <i>RDDA</i>

### **La procédure d'indexation**

La procédure d'indexation s'appuie sur la Politique d'indexation des Archives nationales du Québec, qui établit le cadre au sein duquel l'indexation est pratiquée aux ANQ. L'indexeur y retrouve, présentée de façon détaillée, la démarche qu'il doit suivre, étape par étape, pour:

- identifier les concepts et les catégories d'accès à indexer;
- vérifier les termes déjà reliés à l'unité de description (l'avancement des travaux de description peut faire en sorte qu'un terme déjà relié perde son utilité);
- identifier et sélectionner les concepts ou les catégories d'accès à l'aide des termes déjà inscrits dans le fichier d'autorité de *Pistard*;
- associer un terme à un sous-répertoire (créateur ou sujet) du fichier d'autorité de *Pistard*;
- repérer et sélectionner, le cas échéant, un lieu ou une forme documentaire dans le fichier d'autorité de *Pistard*.

Cette procédure décrit aussi les opérations nécessaires quand le fichier d'autorité de *Pistard* ne comprend pas un terme (ou un lieu ou une forme documentaire) permettant l'expression juste du concept ou de la catégorie d'accès identifié dans la notice de description à indexer. Dans ce cas, l'indexeur remplit une fiche d'autorité par laquelle il demande l'ajout d'un terme au fichier d'autorité de *Pistard*. Ces fiches sont produites dans trois circonstances:

- le terme se trouve dans un ouvrage de référence et traduit correctement le concept ou la catégorie d'accès identifié;
- le terme trouvé dans un ouvrage de référence ne traduit pas correctement le concept ou la catégorie d'accès identifié;
- le terme ne se trouve pas dans un ouvrage de référence et doit être créé.

<b><u>Procédure d'indexation schématisée</u></b>	
1. Lecture des «titres», des «mentions de responsabilité», des «portées et contenus», et des notes «variantes du titre propre» et «mentions de responsabilité».	
2. Identification des concepts et catégories d'accès à indexer.	
3. Vérification des termes déjà reliés à l'unité de description.	
4. Identification d'un concept ou d'une catégorie d'accès à l'aide des termes déjà inscrits dans le fichier d'autorité de <i>Pistard</i> .	
<i>Si un terme présenté dans le fichier d'autorité de Pistard traduit le concept ou la catégorie d'accès recherché, l'indexeur applique les étapes 5 à 8 de cette procédure.</i>	<i>Si le concept ou la catégorie d'accès recherché n'est pas traduit par un terme présent dans le fichier d'autorité de Pistard, l'indexeur passe aux étapes 9 à 11. La même procédure s'applique pour l'ajout d'un lieu ou d'une forme documentaire.</i>
5. Sélection du terme accepté présent dans le fichier d'autorité de <i>Pistard</i> .	9. Utilisation des ouvrages de référence. OU OU
6. Association du terme à un sous-répertoire du fichier d'autorité de <i>Pistard</i> .	9.1 Le terme se trouve dans un ouvrage de référence et traduit correctement le concept ou la catégorie d'accès identifié.      9.2 Le terme trouvé dans un ouvrage de référence ne traduit pas correctement le concept ou la catégorie d'accès identifié.      9.3 Le terme ne se trouve pas dans un ouvrage de référence.
7. <i>OPTIONNEL</i> – Repérage d'un lieu ou d'une forme documentaire dans le fichier d'autorité de <i>Pistard</i> .	L'indexeur remplit une fiche d'autorité correspondant au «nouveau terme», incluant les «termes refusés», s'il y a lieu, et la remet au coordonnateur de sa direction. Après leur validation et leur saisie dans le fichier d'autorité, l'indexeur effectue les étapes 10 et 11.
8. <i>OPTIONNEL</i> – Sélection d'un lieu ou d'une forme documentaire dans le fichier d'autorité de <i>Pistard</i> .	10. Établissement des liens entre les «termes acceptés» et les unités de description à la suite d'une demande d'ajout.
	11. Établissement des liens entre les lieux ou les formes documentaires et les «termes acceptés» à la suite d'une demande d'ajout.

Le lecteur comprendra que l'indexation réalisée aux ANQ distingue le créateur ou l'auteur des documents du sujet que les documents abordent. Un même terme se trouvant dans le fichier d'autorité de *Pistard* peut être relié, selon le cas, au sous-répertoire «créateur» ou au sous-répertoire «sujet».

### Les lieux et les formes documentaires

Afin d'augmenter le niveau de précision lors de l'indexation, il est également possible d'associer un lieu géographique ou une forme documentaire<sup>26</sup> à un terme considéré comme un sujet. Cette option permet de limiter la portée géographique d'un terme général ou d'associer une forme documentaire à un organisme, un individu ou à une activité. Le tableau qui suit présente quelques exemples à cet égard.

<b>Utilisation des lieux et des formes documentaires<sup>27</sup></b>		
<b>Terme sujet</b>	<b>Lieu ou forme documentaire</b>	<b>Résultat de l'association</b>
CARNAVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHICOUTIMI (VILLE, QUÉBEC)</li> <li>• PROGRAMMES (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CARNAVAL – CHICOUTIMI (VILLE, QUÉBEC)</li> <li>• CARNAVAL – PROGRAMMES (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>
JAMES MACLAREN COMPANY	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• JAMES MACLAREN COMPANY – APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>
PONTS – CONCEPTION ET CONSTRUCTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VICTORIA, PONT (MONTREAL, QUEBEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PONTS – CONCEPTION ET CONSTRUCTION – VICTORIA, PONT (MONTREAL, QUEBEC)</li> </ul>
ROBERT RUMILLY, 1897-1983	<ul style="list-style-type: none"> <li>• JOURNAUX INTIMES (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROBERT RUMILLY, 1897-1983 – JOURNAUX INTIMES (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>
THEATRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MANIWAKI (VILLE: QUEBEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• THEATRE – MANIWAKI (VILLE: QUÉBEC)</li> </ul>
VICTORIA, PONT (MONTREAL, QUEBEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFFICHE (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VICTORIA, PONT (MONTREAL, QUEBEC) – AFFICHE (FORME DOCUMENTAIRE)</li> </ul>

Les lieux et les formes documentaires «acceptés» sont inscrits dans le fichier d'autorité de *Pistard*. Ils peuvent indifféremment être utilisés comme terme «principal» en étant rattachés au sous-répertoire «créateur» (des lieux qui correspondent à des personnes morales) ou au sous-répertoire «sujet»; ils peuvent aussi être reliés à un

«sujet» avec le statut de lieu ou de forme documentaire, pour préciser ce sujet. En effet, le même terme, selon les besoins découlant de la notice de description, peut être employé aux deux fins. En vue de simplifier la gestion des lieux et formes documentaires, le fichier d'autorité de *Pistard* comprend deux listes distinctes: d'une part, la liste des termes acceptés et refusés et, d'autre part, la liste des lieux et des formes documentaires.

Une réflexion a été entreprise en 2001 sur l'utilisation des formes documentaires. Alors qu'au départ, l'objectif était de spécifier un terme sujet indexé, nous constatons, après quelques années, que le nombre de formes documentaires acceptées dans le fichier d'autorité de *Pistard* a pris une ampleur insoupçonnée au départ. En effet, près de 300 formes documentaires sont présentes actuellement dans le fichier d'autorité, et ce, presque uniquement pour les documents textuels. À l'occasion, le niveau de précision des termes employés peut sembler exagéré (énumération de différents types de rapports ou d'index, par exemple) et certains peuvent se demander s'il ne vaudrait pas mieux relever des formes documentaires plus génériques et moins nombreuses qu'elles le sont à l'heure actuelle, en y ajoutant les documents non textuels, notamment cartographiques et photographiques.

### **La démarche d'indexation**

Conformément au critère de spécificité dont il a déjà été question, l'indexeur commence par indexer le niveau inférieur en progressant vers le niveau supérieur (du dossier vers le fonds en passant par la série, par exemple). L'indexeur ne répète pas, au niveau supérieur, un terme sujet exprimant un concept ou une catégorie d'accès indiqué au niveau inférieur même s'il est énoncé dans les éléments à indexer du niveau supérieur. En effet, les rédacteurs du *Guide* ont estimé qu'il fallait ramener les usagers aux unités et donc aux notices de description des niveaux les plus précis afin de leur donner un accès le plus efficace possible aux documents eux-mêmes.

### **Les directives particulières**

Enfin, le *Guide d'indexation* comprend trois chapitres donnant des directives pour l'indexation de noms communs, de noms de personnes physiques, de familles et de personnes morales ainsi que de noms de lieux. La section «Approche institutionnelle» de ces chapitres explique les choix des ANQ qui peuvent, dans certaines circonstances, différer des propositions du *Répertoire de vedettes-matière (RVM)* de l'Université Laval. Mentionnons la subdivision de noms communs (comme FONCTION PUBLIQUE – RELATIONS DE TRAVAIL quand on veut préciser un aspect particulier du sujet principal), ou le fait qu'il n'y a pas nécessité d'indiquer de subdivision chronologique lors de l'inscription de termes tirés du *RVM*, *Pistard* permettant la recherche par le champ «date».

## **L'INCIDENCE DE L'INDEXATION EN VOCABULAIRE CONTRÔLÉ SUR LES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT ET SUR LA RECHERCHE DANS *PISTARD***

Rapidement, à la suite de l'implantation de *Pistard* comme outil de description et d'indexation, le personnel des ANQ s'est rendu compte de l'effet important que l'indexation avait sur son rendement. Compte tenu du fait qu'à l'origine le fichier d'autorité renfermait environ 700 termes et que beaucoup de concepts et de catégories d'accès ne pouvaient trouver de termes correspondants, il a été calculé que tout le processus d'indexation (analyse et indexation) prenait, en moyenne<sup>28</sup>, deux fois plus de temps que le processus de description (analyse et condensation). Ce rendement s'est cependant amélioré, car le fichier d'autorité de *Pistard* contient maintenant plus de 85 000 termes. On évalue que l'indexation demande aujourd'hui une fois et demie plus de temps que la description. Il est possible d'imaginer que ce rendement ira en s'améliorant.

<b>Statistiques du fichier d'autorité de <i>Pistard</i> (décembre 2001)</b>	
Termes acceptés	65 094
Termes refusés	20 278
Termes associés au sous-répertoire «sujet»	34 996
Termes associés au sous-répertoire «créateur»	8 332
Termes possédant un caractère géographique	21 627
Nombre de liens entre des termes «créateurs» et des unités de description	60 807
Nombre de liens entre des termes «sujets» et des unités de description	216 048
Nombre de termes «sujets» associés à des lieux ou à des formes documentaires	99 880

En adoptant l'indexation en vocabulaire contrôlé, les ANQ jouent un rôle original dans la profession. Cependant, la situation n'a pas été sans créer à l'occasion un certain niveau d'insatisfaction de la part du personnel qui a dû maîtriser, dans un court laps de temps, l'apprentissage de ce nouveau volet de la discipline, l'utilisation de *Pistard* en «situation réelle», l'élaboration du *Guide d'indexation*, puis ses modifications à la lumière de l'expérience et le constat de certaines difficultés d'utilisation (qui se corrigent progressivement). Notons tout de même que, parallèlement à l'augmentation du rendement, nous observons un allègement du processus par l'amélioration en ce sens de l'outil informatique qu'est *Pistard* et de l'outil normatif qu'est le *Guide d'indexation*. Le niveau de confort du personnel affecté à l'indexation s'en trouve augmenté d'autant.

En ce qui concerne l'utilisation de l'index à des fins de recherche, précisons d'abord que l'interface présentée aux usagers permet de repérer un terme selon trois modes correspondant aux trois premières lignes du panorama de recherche<sup>29</sup>:

- la première ligne permet une recherche dans l'ensemble des termes du fichier d'autorité sans tenir compte de l'association des termes avec le sous-répertoire «créateur» ou le sous-répertoire «sujet»: c'est la «recherche générale»;
- la deuxième ligne offre la recherche dans les termes du fichier d'autorité qui ont été associés avec le sous-répertoire «sujet»: c'est la «recherche - sujet»;
- la troisième ligne permet la recherche dans les termes du fichier d'autorité qui ont été associés avec le sous-répertoire «créateur»: c'est la «recherche - créateur».

L'utilisateur peut mettre en corrélation un terme inscrit dans la ligne «recherche - créateur» et un autre terme apparaissant sur la ligne «recherche - sujet». Cela lui permet de repérer une notice de description avec laquelle le terme «créateur» et le terme «sujet» ont été associés. Le personnel des salles de consultation a cependant constaté que les chercheurs utilisent surtout la «recherche générale» parce que cette fonction répondrait à l'essentiel des besoins exprimés dans les centres d'archives des ANQ et que, il faut l'admettre, les raffinements archivistiques qui favorisent la distinction entre les «créateurs» des documents et les «sujets» de ces documents, alors qu'il s'agit parfois du même terme, échappent à la majorité des usagers.

Le personnel des salles de consultation a aussi observé<sup>30</sup> que:

- l'indexation favorise la consultation;
- une recherche rendue plus performante grâce à une description et à une indexation précise crée une demande pour ces niveaux de traitement;
- les unités de description non indexées mais décrites<sup>31</sup> sont parfois considérées comme des «fantômes» puisqu'il est difficile de les retracer sans disposer au préalable d'autres informations.

Ces quelques constatations illustrent l'importance que l'on doit accorder à l'indexation dans la planification des activités de traitement, notamment à cause des ressources que cela nécessite et de son incidence sur les activités de diffusion.

## CONCLUSION

Le débat qui a accompagné l'adoption d'une stratégie de contrôle du vocabulaire par les ANQ ressurgit régulièrement. La solution choisie peut sembler lourde<sup>32</sup>, mais elle correspond à un état de la technologie et de l'évolution de la profession de même qu'à un contexte institutionnel particulier à la période où les choix ont dû être faits. Cette convergence qui a favorisé le contrôle du vocabulaire ainsi que la mise au point et le développement des outils d'indexation (informatique et normatif) amènerait peut-être aujourd'hui des résultats différents puisque l'informatique a beaucoup évolué. Cependant, le contexte professionnel et institutionnel n'ayant pas vraiment

changé, la solution adoptée serait probablement la même alors que son application informatique différerait certainement. N'oublions pas que ces décisions ont été prises avant l'arrivée du Web<sup>33</sup>, donc avant l'apparition d'outils informatiques conçus pour simplifier la recherche dans le déluge informationnel que nous connaissons aujourd'hui. Pour leur part, les ANQ en sont déjà à la troisième mouture de *Pistard*<sup>34</sup>. L'avenir de la base de données passe donc nécessairement par le développement d'une version utilisant des fonctionnalités du type Web, plus dynamiques et qui allégeront le processus d'indexation et de recherche. Cet aspect technologique ne camoufle cependant pas le fait que, quelle que soit la lourdeur de l'outil, l'écueil le plus important est un problème de formation des ressources, professionnelles et techniques, qui doivent faire l'apprentissage de ce nouveau volet de la discipline et s'en approprier les méthodes pour, finalement, être à l'aise avec leur application.

**Hélène Cadieux** Archiviste aux Archives nationales du Québec.

**Normand Charbonneau** Archiviste aux Archives nationales du Québec.

## NOTES

1. Nous remercions tous les collègues avec qui nous avons travaillé au développement et à l'implantation du système d'indexation aux Archives nationales du Québec. Le lecteur remarquera que le nom des personnes les plus directement visées est inscrit dans les notes. Ces personnes ayant joué un rôle important dans les démarches que nous décrivons, cela justifie donc amplement la mention de leur nom. Nous remercions particulièrement Jean-Luc Milette, responsable du fichier d'autorité, ainsi que Paul-André Leclerc et André Ruest, coordonnateurs, qui font depuis plusieurs années un travail remarquable. Toutefois, d'autres membres du personnel, sans avoir travaillé directement à la mise au point et au développement des outils présentés, font de l'indexation dans *Pistard*, et ont ainsi apporté leur contribution en posant des questions judicieuses qui ont amené des corrections à ces outils. Nous les remercions donc tous.
2. Plus de 43 kilomètres de documents textuels et près de 8 millions de pièces correspondant à d'autres «genres» de documents (photographies, films, plans, etc.).
3. *Pistard*: Programme informatisé servant au traitement des archives et à la recherche documentaire.
4. Le lecteur pourra se familiariser avec le système de description des Archives nationales du Québec en lisant l'article de Hélène Cadieux et Normand Charbonneau. «La description aux Archives nationales du Québec» (*Archives* 23, 2: 33-62).
5. En effet, les archivistes sont souvent peu familiarisés avec les principes de l'indexation, particulièrement de l'indexation des noms communs. D'ailleurs, jusqu'alors, les index réalisés aux ANQ, comme dans la majorité des centres d'archives du Québec, privilégiaient les accès onomastiques.
6. André Beaulieu, Gilles Durand, Jean-Luc Milette et Jean Poirier participaient aux travaux de ce groupe de travail.
7. Ces outils sont le *Répertoire de vedettes-matière* de l'Université Laval, la liste de vedettes d'autorité *Canadiana* de la Bibliothèque nationale du Canada et la *Bibliographie nationale du Québec* de la Bibliothèque nationale du Québec. Le lecteur se rappellera que, avant la conception de l'outil d'indexation des ANQ, il n'existait pas, en français, d'outils équivalents conçus pour l'indexation des archives.
8. La problématique du rendement a fait l'objet d'une analyse forcément superficielle puisque la priorité des ANQ était alors d'implanter la description des niveaux supérieurs conforme aux *RDDA* dans *Pistard*.
9. Le thésaurus est un langage documentaire fondé sur une structure hiérarchisée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance selon Michelle Hudon (*Le thésaurus: Conception, élaboration, gestion*. Montréal, Les Éditions ASTED, 1994).
10. Brigitte Banville, André Beaulieu, Normand Charbonneau, Sylvain de Champlain, Gilles Durand, Renée Lachance, Paul-André Leclerc, Michel Lévesque, Yvon Martin, Jean-Luc Milette, Donald O'Farrell et André Ruest ont participé aux travaux de ces différentes instances.
11. Les sous-comités sont sous la responsabilité du Comité de coordination sur le traitement et l'accessibilité des archives. Le lecteur est invité à consulter l'article sur la description aux ANQ, cité à la note 4, pour connaître la structure mise en place.
12. Élément de la pensée, représentation mentale d'êtres ou de choses, d'actions, de localisations, de situations, de rapports, etc., le plus souvent exprimés par un terme (définition tirée du *Guide d'indexation des Archives nationales du Québec*, octobre 2000).
13. Nom, mot ou locution par lequel une description archivistique peut être cherchée ou identifiée (définition tirée du *Guide d'indexation des Archives nationales du Québec*, octobre 2000).



14. Notre article sur la description aux ANQ (voir la note 4) est le reflet de la structure qui a été transformée.
15. Formé de Hélène Cadieux, Denis Casault, Normand Charbonneau (responsable), François David et Louis Fournier.
16. Composé de Marthe Bégin, Hélène Cadieux (responsable), Jean-Luc Milette, Johanne Mont-Redon et Claude Poirier.
17. Hélène Cadieux, Denis Casault (responsable) et Johanne Mont-Redon sont membres de ce sous-comité.
18. Brigitte Banville, Gaëtan Chouinard, François David (responsable), Jean Maurice Demers, Monique Lord, Donald O'Farrell et Jean-Pierre Therrien forment ce sous-comité.
19. Le sous-comité sur la gestion des archives gouvernementales est temporaire et a un mandat différent des sous-comités «permanents»: il s'occupe de l'ensemble de la problématique de la gestion de ces archives, de leur versement à leur description. Ses membres sont Denis Casault (responsable), Evelyn Kolish, Yvon Martin et Antoine Pelletier.
20. Formé de Gilles Durand (responsable du contrôle d'autorité), Paul-André Leclerc (coordonnateur pour l'ouest du Québec), Jean-Luc Milette (représentant au sous-comité sur le traitement et responsable du fichier d'autorité de *Pistard*) et André Ruest (coordonnateur pour l'est du Québec).
21. Une fiche d'autorité vierge est présentée à l'annexe II du présent article.
22. Mot ou groupe de mots, noms propres et noms communs, retenus et choisis parmi un ensemble de termes équivalents pour représenter sans ambiguïté un concept ou une catégorie d'accès.
23. Mot ou groupe de mots non retenus pour l'indexation et qui font l'objet d'un renvoi introduit par le mot VOIR.
24. Ses composantes sont: 1. Objet, 2. Définitions, 3. Mandat, 4. Objectifs, 5. Critères, 6. Documents normatifs complémentaires, 7. Responsabilités.
25. Voir l'annexe I du présent article qui en dresse la liste.
26. La notion de forme documentaire est actuellement utilisée pour apporter des précisions sur la forme de documents textuels, par exemple index, correspondance, rapports annuels, procès-verbaux.
27. Les termes du fichier d'autorité de *Pistard* sont présentés en caractères majuscules et sans accents pour limiter les problèmes résultant de l'emploi des caractères normaux accentués. Le chercheur n'a cependant pas à se préoccuper de ces questions puisque l'interface de recherche de *Pistard* effectue les conversions nécessaires à un repérage efficace.
28. Cette moyenne a été établie sur la base de l'indexation de notices de description de niveaux supérieurs (fonds, séries, sous-séries et sous-sous-séries) de même que de notices de niveaux spécifiques (dossiers et pièces). Les résultats ont toutefois démontré que l'indexation des notices correspondant à des dossiers et des pièces prend un temps considérable puisque, souvent, leur créateur et les sujets qui sont touchés sont de nouvelles entrées dans le fichier d'autorité de *Pistard*.
29. Cette interface de recherche est en cours de réorganisation.
30. Ces constats ne découlent pas d'une enquête structurée, par sondage ou «groupe témoin», mais de l'expérience des personnes concernées.
31. Soulignons qu'il existe un décalage entre description et indexation et qu'actuellement les unités de description saisies dans *Pistard* n'ont pas toutes été indexées.
32. Notons que les indexeurs les plus productifs ne la trouvent pas si lourde.
33. *Pistard* a été implanté en 1993.
34. La première version de *Pistard* (qui est une base de données conçue avec le logiciel *Oracle*) était la version *DOS* d'origine, la deuxième a coïncidé avec le passage sous *Windows* (d'abord en 16 bits puis en 32 bits), alors que nous cherchons maintenant à l'optimiser en tirant le meilleur profit des capacités de la version d'*Oracle* utilisée actuellement sous *Windows*.

**ANNEXE I**  
**BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE**

---

### **DICTIONNAIRES ET RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX**

L'outil de référence fondamental pour le repérage des termes associés à des noms de personnes physiques est:

*Dictionnaire biographique du Canada*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, depuis 1966.

Cet ouvrage présente les biographies de personnages dont la date de décès ou la dernière date d'activité se situe entre l'an 1000 et l'année 1910. Chaque volume comprend un index. Un index onomastique cumulatif pour les volumes 1 à 12 a été publié en 1991. Il se divise en deux parties: une liste des personnages et ensuite la liste de toutes les personnes dont il est fait mention dans les biographies. La liste des personnages se présente en ordre alphabétique et donne, à la suite de chaque nom, les dates de naissance et de décès de la personne. La liste de toutes les personnes dont il est fait mention dans les biographies renvoie le lecteur au volume et à la page où il est fait mention de ce personnage. De plus, l'indication en caractères gras réfère à la biographie de ce personnage.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. *Répertoire de vedettes-matière*. Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, CD-ROM.

CORBEIL, Jean-Claude et Ariane ARCHAMBAULT. *Le Visuel Compact: dictionnaire thématique français*. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1995.

Le *Visuel* est un dictionnaire d'orientation terminologique. Il relie étroitement l'image et le mot. Il réunit en un seul corps d'ouvrage les milliers de mots plus ou moins techniques d'usage courant dans notre société où les sciences, les techniques ou leurs produits font partie de la vie quotidienne. Les thèmes utilisés sont: astronomie; géographie; règne végétal; règne animal; être humain; ferme; architecture; maison; ameublement de la maison; jardinage; bricolage; vêtements; parure; objets personnels; communications; transport; fournitures de bureau; musique; loisirs de création; sports; jeux de société; appareils de mesure; appareils de vision; santé et sécurité; énergies; engins et machines; armes; symboles. Le *Visuel* se consulte de plusieurs façons détaillées grâce à la liste des thèmes, à la table détaillée des matières et à l'index des mots cités.

WALLACE, W. S. (dir.). *The Macmillan dictionary of Canadian biography*. 4<sup>e</sup> éd. revue, augmentée et mise à jour par W.A. McKay. Toronto, Macmillan, 1978.

Ce dictionnaire offre des biographies de Canadiens morts avant 1961. Les domaines couverts sont la politique, les arts, l'éducation, les explorations, le militaire et les finances.

LE JEUNE, L.-M. *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*. [Ottawa], Éditions de l'Université d'Ottawa, [1931]. 2 vol.

L'élément biographique est le plus important de ce dictionnaire et couvre les domaines et professions suivants: gouverneurs, intendants, lieutenants-gouverneurs et administrateurs, magistrats en chef, officiers civils et militaires, découvreurs et navigateurs, missionnaires et ecclésiastiques de renom ainsi que les fondatrices d'instituts religieux. Outre l'élément biographique, l'auteur signale les forts les plus importants, les champs de batailles, les villes principales, les compagnies qui assurèrent le commerce, les communautés religieuses, les hôpitaux, les peuplades amérindiennes et les sectes religieuses.

*Who's who in Canada, an illustrated biographical record of leading Canadians [...].* Toronto, Global Press, depuis 1911. 76<sup>e</sup> éd., 1985.

Cet ouvrage présente les biographies de Canadiens qui se sont illustrés dans les domaines des affaires, des professions, du gouvernement et de l'éducation. Nous y retrouvons également un index alphabétique des personnages et une liste explicative des abréviations employées.

*The Canadian who's who.* Toronto, University of Toronto Press, depuis 1978. Annuel. 20<sup>e</sup> éd., 1985.

Présente des biographies de Canadiens et Québécois qui se sont illustrés au cours de leur existence.

*Biographies canadiennes-françaises.* Ottawa et Montréal, Éditions biographiques canadiennes-françaises, depuis 1920. 31<sup>e</sup> éd., 1984-1985. Paru aussi sous le titre de *Who's who in Québec.* Depuis 1972.

Présente les personnalités et entreprises canadiennes-françaises les plus marquantes. Deux index complètent ce volume: un index alphabétique des personnages et un index alphabétique des entreprises.

*Les Biographies françaises d'Amérique.* Montréal, Les Journalistes associés, 1942. 2 vol. Biographies des personnages de langue française les plus en vue, regroupées par professions ou par sphères d'activité, suivies d'un index alphabétique.

*Vedettes: 1952-1962.* Montréal, Société nouvelle de publicité, 1953-1962. 2<sup>e</sup> éd., 1958. 3<sup>e</sup> éd., 1960. 4<sup>e</sup> éd., 1962.

Ce volume se présente en ordre alphabétique et offre des biographies de Canadiens-français et de Franco-Américains qui se sont illustrés au cours de leur existence. Nous y trouvons: personnalités religieuses et civiles (archevêques, évêques, curés, prêtres, religieux, professionnels, industriels, commerçants, financiers et éducateurs); historiques d'institutions (universités, séminaires, hôpitaux, couvents, collèges, académies, hospices, écoles spécialisées, écoles indiennes, coopératives, caisses populaires, associations de bienfaisance); index des paroisses et des coopératives.

COURNOYER, Jean. *La mémoire du Québec, de 1534 à nos jours.* Montréal, Stanké, 2001.

Ce dictionnaire comprend quelque 13 500 noms propres: personnes, lieux, entreprises, repères historiques et géographiques.

BÉLISLE, L.-A. *Références biographiques Canada-Québec*. Montréal, Éditions de la famille canadienne, 1978. 5 vol.

Cet ouvrage offre des biographies de personnalités ayant joué un rôle dans l'histoire canadienne.

## DICTIONNAIRES ET RÉPERTOIRES SPÉCIALISÉS

Les dictionnaires et répertoires spécialisés doivent être utilisés à la suite de la consultation du *Dictionnaire biographique du Canada*, qui est la source première, et des dictionnaires ou répertoires généraux. Ces dictionnaires et répertoires spécialisés sont présentés en ordre d'importance pour chaque profession de même que pour les tribunaux ou collectivités.

### Arpenteurs-géomètres

Les répertoires spécialisés concernant les arpenteurs présentent un taux d'erreur assez important. Il est préférable de confirmer la forme des noms et les dates en faisant appel aux documents.

ORDRE DES ARPENDEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC. *Greffes des arpenteurs-géomètres de 1626 à 1985*. [Montréal], [Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec], 1985.

Ce répertoire alphabétique donne le nom de chaque arpenteur, la date de réception de sa commission d'arpenteur, le lieu de sa pratique, les dates extrêmes du greffe ainsi que le nom du dépositaire de son greffe. Ouvrage à utiliser avec prudence. La forme des noms étant souvent contestable, il faut la confronter avec le nom apparaissant dans l'unité de description.

*Annuaire téléphonique judiciaire du Québec*. Montréal, Wilson et Lafleur ltée, depuis 1945.

Liste des avocats, juges, notaires, arpenteurs-géomètres, services judiciaires, etc., présentée en ordre alphabétique des professions.

### Artistes

LEMIEUX, Irénée. *Artistes du Québec*. Québec, La Minerve, 1974-1980. 3 vol.

Cet ouvrage offre une rétrospective de la carrière de peintres actuels du Québec. Un index le complète.

LANGLOIS, Jacques. *Répertoire des artisans-potiers québécois, 1655-1916*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1978.

Ce répertoire présente, en ordre alphabétique, des éléments biographiques (nom, filiation, lieu et date de naissance, mariage, lieu et date du décès) de potiers ayant exercé entre 1665 et 1916. Un index alphabétique des potiers complète ce recueil.

COMEAU, André. *Artistes plasticiens: Canada, Régime français et Conquête, Bas-Canada et le Québec*. Montréal, Bellarmin, 1983.

Ce dictionnaire offre des biographies de praticiens (architectes, céramistes, décorateurs, graveurs, orfèvres, photographes et sculpteurs) des arts plastiques pour la période s'échelonnant de 1534 au début des années 1980.

TRÉPANIÉ, Jean. *103 peintres du Québec*. Grand-Mère, Québec, Jean Trépanier, 1984.

Cet ouvrage se présente en ordre alphabétique et offre un bref aperçu de la formation artistique d'artistes contemporains du Québec dont les œuvres sont accessibles au public. Un index complète l'ouvrage.

### **Avocats et juges**

*Canadian law list*. Agincourt, Ont., Canada Law Book, depuis 1883.

Liste des cours officielles, noms des juges, des avocats, des shérifs, des protonotaires, etc., présentée par province, suivie d'un index alphabétique aux noms des avocats et des procureurs.

BARREAU DU QUÉBEC. *La Revue du Barreau de la province de Québec*, depuis 1941.

Informations présentées sous les notices «Disparus» et «Nominations». Dotée d'un index pour les périodes 1941-1955, 1955-1978, 1979-1990.

*Annuaire téléphonique judiciaire du Québec*. Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, depuis 1945.

Liste des avocats, juges, notaires, arpenteurs-géomètres, services judiciaires, etc., présentée en ordre alphabétique par profession.

BARREAU DU QUÉBEC (Québec). Service de la gestion de l'information. *Guide des archives*. Montréal, Barreau du Québec, Service de la gestion de l'information, 1995.

Les annexes 1 et 4 présentent des listes de noms d'avocats ayant occupé la fonction de bâtonniers selon l'ordre alphabétique des noms.

DESLAURIERS, Ignace-J. *La Cour supérieure du Québec et ses juges, 1849-1<sup>er</sup> janvier 1980*. Québec, [s.n.], 1980.

Notes biographiques des juges puisées à plusieurs sources, notamment le livre *Les juges de la province de Québec* de Pierre-Georges Roy; les notices nécrologiques rédigées par Jean-Jacques Lefebvre dans la *Revue du Barreau*; la rubrique «Nominations» de cette même revue. Les informations sont présentées selon l'ordre alphabétique des noms, suivies d'un index aux noms.

ROY, Pierre-Georges. *Les juges de la province de Québec*. Québec, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1933.

Biographies de juges présentées selon l'ordre alphabétique des noms, suivies d'un index aux noms.

DESLAURIERS, Ignace-J. *Les tribunaux du Québec et leurs juges*. Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1987.

Notes biographiques des juges actuels et anciens de la Cour provinciale, de la Cour des Sessions de la paix, du Tribunal de la Jeunesse et de la Cour municipale présentées selon l'ordre alphabétique des noms.

*Listes des juges et des officiers de justice de la province de Québec*. [S.l., s.n., s.d.], 2 vol.

Listes annuelles des juges, protonotaires, greffiers et autres officiers de justice selon le tribunal ou l'endroit où ils exercent leur fonction, pour la période 1924-1932.

## **Cinéastes**

COULOMBE, Michel et Marcel JEAN. *Dictionnaire du cinéma québécois*. Montréal, Boréal, 1988.

LEVER, Yves. *Histoire générale du cinéma au Québec*. Montréal. Boréal, 1995.

## **Écrivains**

LEMIRE, Maurice (dir.). *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*. Montréal, Fides, depuis 1978. 5 vol. parus.

Brève notice biographique de chaque auteur apparaissant en tête de l'étude consacrée à sa première œuvre présentée selon l'ordre alphabétique des œuvres.

HAMEL, Réginald et al. *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*. Montréal, Fides, 1989.

Ce dictionnaire se présente en ordre alphabétique et offre des biographies d'auteurs de langue française du Canada et des États-Unis et ce, jusqu'en 1986.

LÉGARÉ, Yves. *Dictionnaire des écrivains québécois contemporains*. Montréal, Québec/Amérique, 1983.

Notices biographiques des auteurs qui ont publié après 1970, présentées selon l'ordre alphabétique des noms.

VINET, Bernard. *Pseudonymes québécois : édition basée sur l'oeuvre de Audet et Malcbellose intitulée: Pseudonymes canadiens*. Québec, Garneau, 1974.

Ce volume se présente en ordre alphabétique et offre les pseudonymes québécois suivis de l'identification de quelques œuvres écrites sous ce pseudonyme ou encore d'autres sources dans lesquelles le personnage avait utilisé un ou des pseudonymes. Nous trouvons à la fin du volume la liste des auteurs cités dans cet ouvrage ainsi que le(s) pseudonyme(s) de chacun.

## **Musiciens**

KALLMANN, Helmut et al. (dir.). *Encyclopedia of music in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1981. Traduit sous le titre de *Encyclopédie de la musique au Canada*. Montréal, Fides, 1983.

Ce volume se présente en ordre alphabétique et offre des biographies et des historiques de personnes physiques et morales du monde musical canadien. Un index complète ce volume.

MACMILLAN, Keith et John BECKWITH (dir.). *Contemporary canadian composers*. Toronto, Oxford University Press, 1975.

Ce volume se présente en ordre alphabétique et offre des biographies de compositeurs canadiens actifs depuis 1920.

GINGRAS, Claude. *Musiciennes de chez nous*. Montréal, Éditions de l'École Vincent-d'Indy, 1955.

Ce volume se présente en ordre alphabétique et offre des entrevues d'une vingtaine de personnalités féminines du monde musical. Un index complète ce volume.

LAPLANTE, Louise. *Compositeurs canadiens contemporains*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977.

Cet ouvrage présente, en ordre alphabétique, des biographies, des listes d'oeuvres et des bibliographies de compositeurs de toutes les parties du Canada pour la période s'échelonnant de 1920 à 1977. Un index alphabétique des compositeurs complète ce volume.

## Notaires

LAFORTUNE, Hélène, Normand ROBERT et Serge GOUDREAU. *Parcbemin s'explique...* Québec, Ministère des Affaires culturelles et Chambre des notaires du Québec, 1989.

Cet ouvrage dresse la liste alphabétique des notaires du Québec ancien avant 1900. Nous y trouvons les informations suivantes: 1) nom, surnom et prénom du notaire; 2) années extrêmes des minutes et 3) dernier district judiciaire de pratique. Cet ouvrage renferme également une définition des diverses minutes juridiques, la liste des minutiers perdus ainsi que la liste des minutiers incendiés.

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC. *Tableau de la Chambre des notaires du Québec*. [s.l.], Chambre des notaires, 1979.

Ce recueil donne principalement, jusqu'en 1976 et en ordre alphabétique, le nom des notaires dont les greffes ont été cédés ou déposés, leur dernier domicile, la date de leur commission, la date de leur dernière année d'exercice et le nom des dépositaires de ces greffes. Ce recueil donne également les noms et prénoms des notaires en exercice après 1976, le lieu de leur pratique, le comté, le district judiciaire et la date de leur commission.

*Annuaire téléphonique judiciaire du Québec*. Montréal, Wilson et Lafleur Itée, depuis 1945.

Liste des avocats, juges, notaires, arpenteurs-géomètres, services judiciaires, etc., présentée en ordre alphabétique par profession.

## Parlementaires

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993.

L'ouvrage remplace le *Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978* et son supplément de 1987. Il comprend, en ordre alphabétique, les notices biographiques des membres de la Chambre d'assemblée législative de la province du Canada (1841-1867), de l'Assemblée législative (1867-1968) et de l'Assemblée nationale depuis 1969. Il renferme également les biographies des conseillers législatifs (1792-1968) et des gouverneurs et des lieutenants-gouverneurs depuis 1792. Les actes de l'état civil ont été vérifiés pour tous les parlementaires lorsqu'ils ont pu être retracés.

JOHNSON, J. K. (dir.). *The Canadian directory of Parliament, 1867-1967*. Ottawa, Archives publiques du Canada, 1968.

Cet ouvrage comprend les biographies des députés élus à la Chambre des communes depuis 1867, selon l'ordre alphabétique des noms.

*Guide parlementaire canadien/The Canadian parliamentary guide*. Toronto, Globe and Mail Publishing, depuis 1862. Annuel.

Ce guide donne pour chaque province la liste des députés et des circonscriptions électorales, des biographies et les résultats des élections générales et partielles depuis 1867. Il peut être consulté pour les biographies de parlementaires québécois élus à la Chambre des communes ou nommés au Sénat.

## Religieux

ALLAIRE, J.-B.-A. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. Montréal et Saint-Hyacinthe, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910-1934. 6 vol.

Ouvrage présentant les biographies des membres du clergé catholique depuis 1608, complété par une table générale qui permet d'identifier l'information recherchée. En guise de complément, on peut consulter aussi les biographies régionales des membres du clergé de certains diocèses (Nicolet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Joliette, Sherbrooke, etc.).

*Canada ecclésiastique*. Montréal, Beauchemin, Répertoire publié de 1887 à 1964 et de 1967 à 1974.

Cet ouvrage couvre l'ensemble des diocèses catholiques du Canada. S'il est utile pour l'identification des noms des prêtres séculiers et réguliers, des religieuses et des communautés religieuses, il ne renferme cependant pas de biographies.

*Annuaire de l'Église catholique au Canada/Canadian catholic Church directory*. Montréal, Publicité B.M., paraissant depuis 1983.

Ouvrage utile pour l'identification des noms des prêtres séculiers et réguliers, des religieuses et des communautés religieuses.

## Tribunaux

KOLISH, Evelyn. *Plan de classification et de cotation des archives judiciaires aux Archives nationales du Québec*. Montréal, Archives nationales du Québec, 1995.

## Collectivités

Pour vérifier l'évolution des noms de ministères ou organismes, consulter leur rapport annuel.

*Annuaire du Canada*. Ottawa, Statistique Canada, depuis 1867. Annuel.

Ouvrage permettant de suivre l'évolution des ministères et des organismes publics.

*Annuaire du Québec*. Québec, Bureau de la statistique du Québec, depuis 1914. Annuel.

Ouvrage permettant de suivre l'évolution des ministères et des organismes publics.



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Sigles en usage au Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 1989.

Ouvrage comportant plus de 6 500 entrées ayant trait aux domaines de la culture, de l'économie, des sciences et des techniques et tenant compte des sigles, acronymes et abréviations répertoriés et présentés selon l'ordre alphabétique.

## Répertoires toponymiques

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Répertoire toponymique du Québec 1987*. Québec, Les Publications du Québec, 1987.

Cet ouvrage contient la liste de tous les toponymes officiels et non-officiels du Québec, à l'exception des voies de communication. Les toponymes, constitués d'un élément spécifique suivi d'un élément générique, sont présentés dans un ordre alphabétique continu; les constituants saint, sainte, saintes et saints ne sont donc pas regroupés par catégories. Il en va de même pour les toponymes commençant par MAC ou MC. De plus, on y trouve pour chacun des toponymes le type d'entité, la division de recensement, la municipalité et les coordonnées géographiques. Les désignations des municipalités régionales de comté (MRC) n'apparaissent pas dans cet ouvrage. Pour les obtenir, l'indexeur doit consulter le supplément de 1993 ou le *Répertoire des municipalités du Québec*.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Répertoire toponymique du Québec, Supplément cumulatif 1993*. Québec, Les Publications du Québec, 1993.

Cette publication présente la liste de tous les toponymes officialisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et le 31 mars 1993 incluant le contenu du dernier *Supplément cumulatif* publié en 1991. L'organisation des informations demeure la même que celle de l'ouvrage précédent à l'exception de la localisation. La division de recensement, utilisée jusqu'en 1991, est maintenant remplacée par la municipalité régionale de comté ou le territoire équivalent.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Noms et lieux du Québec: dictionnaire illustré*. Québec, Les Publications du Québec, 1994.

Il s'agit d'un dictionnaire qui présente trois types d'entités géographiques: les lieux officiels, les entités administratives et les lieux-dits. La classification des lieux géographiques suit l'ordre alphabétique continu des éléments spécifiques. Pour chacun d'eux, on y trouve l'historique, la situation géographique avec en référence les éléments du *Répertoire toponymique du Québec* (1987): région administrative, division de recensement, municipalité, coordonnées et références au feuillet.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Répertoire des municipalités du Québec*. Québec, Les Publications du Québec, version la plus récente.

La partie 4 est particulièrement intéressante. Elle regroupe pour chacune des municipalités, présentées en ordre alphabétique continu, des informations fort utiles. On y trouve entre autres le nom officiel de la municipalité, la désigna-

tion et le nom de la MRC de qui elle relève. La partie 3 présente quant à elle un état de la population et de la superficie des MRC ainsi qu'une liste des municipalités qui les composent.

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS. Direction générale du domaine territorial. *Répertoire cadastral du Québec*. Québec, L'Éditeur officiel du Québec, [1972].

Cet ouvrage propose un seul nom français et un seul nom anglais pour chaque cadastre. Il donne également un bref historique de chacun.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie fois et hommages et aveux et dénombremens conservés aux Archives de la province de Québec*. Québec, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929. 6 volumes et index.

MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*. Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925.

L'auteur a rassemblé dans cet ouvrage les municipalités, les bureaux de poste, les paroisses, les missions ainsi que les anciens noms. Les toponymes sont présentés dans l'ordre alphabétique. Ceux à caractère civil sont suivis de la référence à l'entité ecclésiastique correspondante tandis que ceux à caractère religieux sont accompagnés d'un historique. L'utilisation de cet ouvrage doit être limitée aux toponymes désuets.

VILLE DE MONTRÉAL – SERVICE DE L'URBANISME. *Les rues de Montréal: répertoire historique*. Montréal. Éditions du Méridien, 1995.

Cet ouvrage offre une brève explication de la nature et des fonctions de la toponymie et un portrait du développement historique de la toponymie montréalaise. Il comprend le répertoire comme tel avec 2 700 noms de rues classés par ordre alphabétique. Il fournit aussi les raisons pour lesquelles les rues et les parcs ont reçu les noms que nous leur connaissons présentement. Cet ouvrage comprend également un lexique, un index des anciens noms et un index des toponymes composés.

COMITÉ PERMANENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES. *Répertoire géographique du Canada*. Ottawa, Secrétariat des noms géographiques, Énergie, Mines et Ressources Canada, dates de publication variées.

Ce Répertoire se présente sous forme de fascicules, un par province, à l'exception du Québec. Les toponymes, présentés dans l'ordre alphabétique, sont suivis du type d'entité (ex.: ville, canton, comté), de la localisation et des coordonnées géographiques.

*Webster's New Geographical Dictionary*. Springfield, Mass., G. and C. Merriam Company, version la plus récente.

Ce dictionnaire présente dans l'ordre alphabétique les principaux toponymes du monde entier. Chaque description comporte le type d'entité, la localisation et un bref historique.

ROUILLARD, Eugène. *Dictionnaire des rivières et lacs de la province de Québec*. S.I., Département des Terres et Forêts, 1914.

Ce dictionnaire présente dans l'ordre alphabétique les principaux toponymes des rivières et lacs du Québec. Chaque description comporte le type d'entité, la localisation et à l'occasion des précisions sur l'origine du toponyme.

*Dictionnaire des rivières et lacs de la province de Québec*. S.l., Département des Terres et Forêts, 1925.

Ce dictionnaire présente dans l'ordre alphabétique les principaux toponymes des rivières et lacs du Québec. Chaque description comporte le type d'entité, la localisation et à l'occasion des précisions sur l'origine du toponyme. La publication de cette nouvelle version du dictionnaire a été nécessaire à cause de plusieurs changements de nom dus aux renseignements fournis par la Commission de géographie du Québec.

## **Atlas**

*Atlas mondial*. [2<sup>e</sup> éd. française]. Paris, Larousse, 1995.

Cet ouvrage est recommandé pour l'inscription des lieux situés hors Québec.

SÉLECTION DU READER'S DIGEST. *Nouvel atlas universel*. Montréal, Sélection du Reader's Digest, 1999.

Cet ouvrage est recommandé pour l'inscription des lieux situés hors Québec.

ROBERT, Jean-Claude (dir.). *Atlas historique du Canada*. Montréal, Les Presses de l'Université Laval, 1993 (3 volumes).

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Montréal, Art Global et Libre Expression, 1994.

Comprend des références bibliographiques.

*Grand Atlas géographique et encyclopédique*. Paris, Éditions Atlas, 1983.

Cette encyclopédie comprend des toponymes présentés dans l'ordre alphabétique. Il a l'avantage d'offrir la forme française des toponymes étrangers.

**ANNEXE II  
FICHE D'AUTORITÉ**

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Numéro de la fiche:

Cote:	
Terme à modifier:	
Nouveau terme:	Terme retenu:
Justification (pour les nouveaux termes - noms communs qui ne proviennent pas du <i>RVM</i> ), veuillez préciser l'idée que vous voulez véhiculer par ce terme:	
Terme(s) refusé(s) suivi(s) de VOIR: EP: (Réf: RVM) EP: (Réf: DOC)	
Renvoi(s) VOIR AUSSI: VA:	
Source(s): <input type="checkbox"/> <i>Pistard</i> <input type="checkbox"/> BNQ <input type="checkbox"/> <i>RVM</i> <input type="checkbox"/> <i>RTQ</i> <input type="checkbox"/> <i>Multi-dictionnaire</i> <input type="checkbox"/> <i>Visuel compact</i> <input type="checkbox"/> Documents <input type="checkbox"/> Autres sources	
Remarques additionnelles (toutes informations pertinentes qui seront transcrites dans le fichier d'autorité):	
Notes de l'indexeur (autres informations utiles pour l'indexeur et qui ne seront pas transcrites dans la fichier d'autorité):	
Nom de l'indexeur:	Date:
Initiales du coordonnateur:	Date:
Initiales du responsable du fichier et/ou du contrôle d'autorité:	Date:

**ANNEXE III  
TRUCS D'INDEXATION**

<b>Trucs d'indexation n° 5</b>	21 décembre 2000
<b>Sujet:</b> La zone «Justification» de la fiche d'autorité	
<b>Pourquoi?</b> Ce champ sert d'abord lors d'une demande de terme «sujet» non tiré du <i>RVM</i> ou encore d'un terme «objet» non tiré du <i>Visuel compact</i> .	
<b>Comment?</b> Il s'agit de préciser le pourquoi de la demande: <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour traduire en concept, tout en étant spécifique et conforme, l'idée véhiculée par ce terme;</li> <li>• pour transcrire la définition du terme telle qu'on la retrouve dans un dictionnaire.</li> </ul> Par contre, dans le cas d'un terme «sujet» tiré du <i>RVM</i> , il faut: <ul style="list-style-type: none"> <li>• transcrire la note d'application, s'il y en a une;</li> <li>• préciser, dans le cas contraire, qu'il n'y a pas de note d'application (pas de note d'application dans le <i>RVM</i>);</li> <li>• spécifier, lorsque c'est le cas, que ce terme est employé comme subdivision aux noms des personnes ou des entreprises.</li> </ul> Vous devez également justifier la demande de création d'une forme documentaire.	
<b>Vous ne devez jamais justifier:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne physique</li> <li>• Personne morale</li> <li>• Lieu</li> <li>• Objet (tiré du <i>Visuel compact</i>)</li> </ul>	
<b>Trucs d'indexation n° 18</b>	23 mars 2001
<b>Sujet:</b> Utilisation du singulier et du pluriel dans la création des termes	
<b>Pourquoi?</b> Quand la Portée et contenu d'une pièce photographique montre un homme et des enfants, beaucoup de personnes nous demandent pourquoi ne pas indexer le terme «homme» au singulier puisqu'il n'y en a qu'un seul sur le document?	
<b>Comment?</b> 1. Conformément au <i>RVM</i> , les termes représentant des entités concrètes (dénombrables) se mettent au pluriel alors que les termes représentant des entités abstraites se mettent au singulier. Exemples d'entités concrètes: femmes, hommes, enfants, habitations, portes, fenêtres. Exemples d'entités abstraites: sagesse, philosophie, psychologie.	

2. Par ailleurs, un terme peut avoir une signification particulière au singulier et une toute autre quand il est employé au pluriel.

Exemples:

EGLISE: au singulier, ce terme désigne la communauté chrétienne. Les termes refusés dans le *RVM* sont:

- Chrétienté
- Église chrétienne
- Église sacrement
- Église universelle
- Mystère de l'Église
- Vie ecclésiale

EGLISES: au pluriel, ce terme désigne le lieu de culte. Les termes refusés dans le *RVM* sont:

- Églises (Édifices)
- Grandes églises (Édifices)
- Petites églises (Édifices)

POLITIQUE: au singulier, ce terme désigne les pratiques politiques dans les partis politiques, les campagnes électorales, etc. Les termes refusés dans le *RVM* sont:

- Affaires publiques
- Comportement politique
- Gouvernement
- Gouvernement civil
- Politique électorale
- Pratique politique
- Pratiques politiques
- Questions politiques

POLITIQUES: au pluriel, ce terme est refusé dans le *RVM* et renvoie à FEMMES POLITIQUES ET HOMMES POLITIQUES. Les termes refusés dans le *RVM* pour femmes politiques et hommes politiques sont:

- Classe politique
- Personnel politique
- Politiciens
- Politiciennes
- Politiques
- Corps politiques
- Dirigeants politiques